

POLLUTION ATMOSPHERIQUE PROCÉDURES PREFERCTORALES ACTIVEES

Description de l'épisode de pollution et évolution prévue

Les conditions météorologiques et le contexte actuel (incendies dans le 13) sont propices à la formation de l'ozone. Il est prévu un dépassement du seuil d'information-recommandations aujourd'hui vendredi 7 août dans les Alpes-de-Haute-Provence et le Vaucluse et demain 8 août dans le Var. Le niveau d'alerte est déclenché dans les Bouches-du-Rhône aujourd'hui sur persistance car il est prévu un dépassement du seuil d'information-recommandations pour le 2e jour consécutif. Le niveau d'alerte sera maintenu dans les Bouches-du-Rhône demain sur persistance car il est prévu un dépassement du seuil d'information-recommandations pour le 3e jour consécutif, et sera déclenché dans les Alpes-de-Haute-Provence et le Vaucluse sur persistance car il est prévu un dépassement du seuil d'information-recommandations pour le 2 jour consécutif. Des mesures d'urgence visant à réduire les émissions de polluants sont mises en place sur les départements concernés par la procédure d'alerte.

L'épisode est de type : Estival.

Procédures activées et degré de vigilance associé par département

Le : 07/08/2020



Le : 08/08/2020



- Pas de procédure
- Procédure d'information-recommandation : vigilance pour les personnes sensibles
- Procédure d'alerte Niveau 1 : vigilance tout public
- Procédure d'alerte Niveau 2 : vigilance renforcée tout public

Prévision de dépassement(s) de seuil(s) réglementaire(s) par polluant

Le : 07/08/2020				
Polluants et seuils dépassés en µg/m ³				
O ₃	PM ₁₀	NO ₂	SO ₂	
180				
180*				
180				

Départements
Alpes-de-Haute-Provence (04)
Hautes-Alpes (05)
Alpes-maritimes (06)
Bouches-du-Rhône (13)
Var (83)
Vaucluse (84)

Le : 08/08/2020				
Polluants et seuils dépassés en µg/m ³				
O ₃	PM ₁₀	NO ₂	SO ₂	
180*				
180*				
180*				
180*				

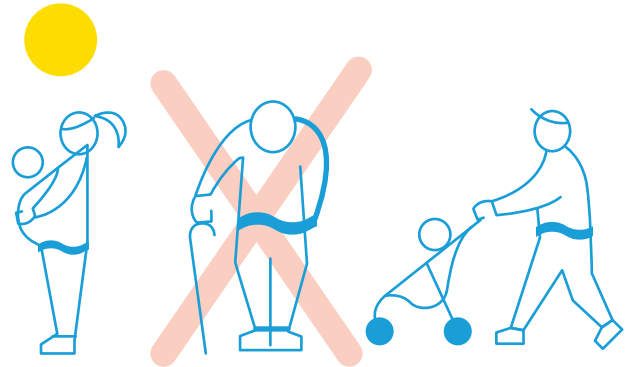
RECOMMANDATIONS SANITAIRES LORS D'UN EPISODE DE POLLUTION A L'OZONE

NIVEAU INFORMATION-RECOMMANDATIONS

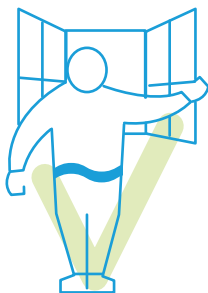
Les **PERSONNES VULNÉRABLES*** et **SENSIBLES**** sont concernées par ces recommandations sanitaires.



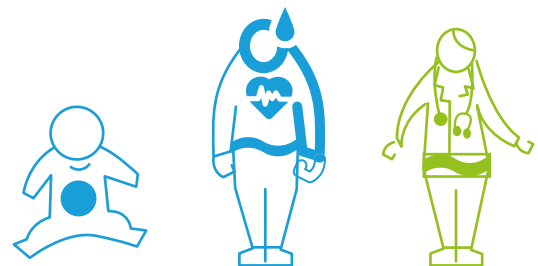
Evitez la pratique en plein air d'activités physiques ou sportives intenses (qui obligent à respirer par la bouche). Celles peu intenses en intérieur peuvent être maintenues.



Evitez les sorties quand l'ensoleillement est maximal. Si vous suivez un traitement médical, prenez conseil auprès de votre médecin.



Continuez d'aérer les locaux au moins 10 minutes par jour, hiver comme été.



Si vous ressentez une gêne respiratoire ou cardiaque, prenez conseil auprès d'un professionnel de santé.

Les effets nocifs de la pollution de l'air s'accumulent jour après jour, pas seulement lors des pics

* *Personnes vulnérables : femmes enceintes, nourrissons et enfants de moins de 5 ans, personnes de plus de 65 ans, sujets asthmatiques, souffrant de pathologies cardiovasculaires, insuffisants cardiaques ou respiratoires*

** *Personnes sensibles : personnes se reconnaissant comme sensibles lors des pics de pollution et/ou dont les symptômes apparaissent ou sont amplifiés lors des pics ; par exemple : personnes diabétiques, immunodéprimées, souffrant d'affections neurologiques ou à risque cardiaque, respiratoire, infectieux*

Si vous avez des questions complémentaires, consultez le guide du ministère de la santé « Questions réponses Air extérieur et santé ».

RECOMMANDATIONS COMPORTEMENTALES LORS D'UN EPISODE DE POLLUTION

Pour vos déplacements



Limitez les déplacements
et différez ceux pouvant
l'être



Privilégiez
les transports
en commun



Privilégiez
le covoiturage



Utilisez des modes de
déplacements non
polluants



Respectez l'interdiction de
brûlage à l'air libre



Maîtrisez la température
dans les bâtiments
(sans climatisation excessive)



Reportez les travaux
d'entretien ou nettoyage
nécessitant l'utilisation des
produits nocifs (colles,
peintures, solvants...)



Reportez les épandages agricoles
de fertilisants et les travaux du sol

des gestes
à adopter
toute
l'année !